RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 25/06/2025 - 4509 - 2011 B 00264 - 531 099 265 - QUATREME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
REÇU LE
24 JUIN 2025
Le Greffier du Tribunal

2025004687

QUATREME
Société à responsabilité limitée au capital de 5 500 000 euros
Siège social : 39, rue du Général Sarrail
51100 REIMS
531 099 265 RCS REIMS

REQUETE
A Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de REIMS

Le soussigné, Monsieur Benoit MIGNEAUX, agissant en qualité de gérant de la société QUATREME, société à responsabilité limitée au capital 5 500 000 euros, dont le siège social est situé [redacted] immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 531 099 265 RCS REIMS,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société QUATREME a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2024,

Que, conformément aux dispositions du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que les difficultés administratives actuelles et plus particulièrement le délai d'établissement des comptes consolidés, ne nous ont pas permis d'arrêter nos comptes annuels dans les délais nécessaires à l'exécution de la mission du Commissaire aux comptes et qu'en conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'approuver nos comptes avant le 30 juin 2025.

C'est pourquoi, le soussigné à l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société QUATREME, qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 à l'approbation de l'associé unique de la société QUATREME, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Fait à REIMS
Le 16 juin 2025

Le gérant

[redacted]AUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

55-57, rue Thiers CS 80034 51724 Reims

N° de ROLE : 2025 004687
DEMANDEUR : QUATREME (SARL)
REPRESENTANT : M. MIGNEAUX Benoit, Lionel
OBJET : REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

ORDONNANCE

Nous, M Etienne LE DU, président du tribunal de commerce de Reims,
Assisté de Maître Axelle DELPY, greffier associée du tribunal,

Vu la requête en date du 16/06/2025, reçue au greffe le 24/06/2025 présentée par QUATREME (SARL) - 39, Rue du Général Sarrail - 51100 Reims immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 531 099 265
Représentée par M Benoit MIGNEAUX, gérant de la société

Et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L223-26 et L241-5 du code de commerce ;
Vu les dispositions de l'article 496 du code de procédure civile ;

Prorogeons jusqu'au 31/10/2025, le délai prévu pour réunir l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social de la société QUATREME (SARL) - 39, Rue du Général Sarrail - 51100 Reims
clos le 31/12/2024 ;

Disons qu'en cas de difficultés il nous en sera référé.

Laissons à la charge de la demanderesse les dépens de la présente ordonnance, dont frais de greffe liquidés à 30.28 € T.T.C. (dont TVA 4.06 Euros)

Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du greffe, en lettre simple à QUATREME (SARL)

Donnée en notre cabinet,
A Reims,

Le Greffier,

Signé électroniquement par
Maître Axelle DELPY



Le Président,

Signé électroniquement par
Monsieur Etienne LE DU

